

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : atelier d'arts plastiques – Tarifs année scolaire 2008-2009

69 participants ont fréquenté chaque semaine l'atelier d'arts plastiques durant l'année scolaire 2007-2008 pour deux heures de cours durant lesquels différents apprentissages sont dispensés.

Il est proposé d'augmenter de 2,6% les tarifs de l'atelier d'arts plastiques pour l'année scolaire 2008-2009. A compter du 1er septembre 2008 les tarifs suivants seront appliqués :

Pour mémoire tarifs 2007-2008		Proposition tarifs 2008-2009	
Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
B 86,00 €	B 102,50 €	B 88,25 €	B 105,15 €
CD 122,40 €	CD 145,85 €	CD 125,60 €	CD 149,65 €
E 169,95 €	E 202,90 €	E 174,35 €	E 208,15 €
F 209,60 €	F 244,00 €	F 215,05 €	F 250,35 €
G 248,25 €	G 284,00 €	G 254,70 €	G 291,40 €
H 286,90 €	H 325,70 €	H 294,35 €	H 334,15 €
I (ext) 292,65 €	I (ext) 332,20 €	I (ext) 300,25 €	I (ext) 340,85 €

Observations :

- Réductions de 20% pour le deuxième enfant, 30% pour le troisième enfant et 40% pour le 4ème enfant.
- Le tarif adulte est applicable aux élèves ayant 18 ans et plus au 1er septembre de l'année considérée. Pour les étudiants et demandeurs d'emploi cette limite est portée à 25 ans;
- Les sommes sont exigibles à l'inscription mais les familles sont autorisées à régler trimestriellement les droits d'inscription;
- Deux participations d'essai au cours de l'atelier sont proposées aux nouveaux inscrits, à l'issue de cette période l'inscription aux cours est validée pour l'année et la redevance est due. En cas de motif grave justifiant l'abandon une demande d'exonération écrite pourra être examinée.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE les tarifs proposés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR